



## Contre la criminalisation de l'action syndicale

### Soutien à Alexandre MAJEWSKI,

Professeur d'EPS et responsable académique et national du SNEP-FSU

Dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, la police cible les militants syndicaux.

Mardi 2 mai 2023, Alexandre MAJEWSKI, professeur d'EPS à Salaise-Sur-Sanne (Isère), est convoqué à la gendarmerie de Bourg-Les-Valence.

Il est « soupçonné d'avoir commis ou tenté de commettre » une série d'infractions\* qui ne résistent pas à l'examen des faits.

#### LES FAITS

Jeudi 6 avril, au péage de Valence Sud, Alexandre et un groupe d'opposant-es à la réforme des retraites ont participé à une opération de distribution de tracts et de collecte de fonds destinée à alimenter les caisses de grève. Une action classique, pacifique et sans intention de porter atteinte aux personnes et aux biens.

#### LES SUITES

Depuis le début de la mobilisation, ce type d'actions s'est multiplié sur le territoire sans donner lieu à des poursuites. Dans ce cas précis, alors que les faits sont banals, on soupçonne notre camarade d'infractions incompatibles avec les valeurs défendues par le SNEP et la FSU, notamment de « *préparation de violences contre les personnes ou dégradation de biens* », passibles de peines allant jusqu'à un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amendes.

La FSU 26 dénonce fermement ces tentatives d'intimidation qui ciblent arbitrairement des « responsables » et qui ont pour objectif de museler l'engagement des militant-e-s qui luttent contre la réforme des retraites.

\*- *occupation du domaine public routier non autorisée et non conforme à sa destination*

- *circulation d'un piéton sur une autoroute*

- *dissimulation volontaire du visage sans motif légitime lors d'une manifestation sur la voie publique accompagnée de troubles ou risques manifestes de troubles à l'ordre public*

- *entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique*

- *participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens, lors de manifestation sur la voie publique*

- *dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique*

**Contre la volonté d'intimider les militant-e-s et de criminaliser le mouvement social**

**Pour la liberté d'expression et de manifestation**

**Rassemblement de soutien mardi 2 mai 2023 à 14h**

A la Brigade de gendarmerie de Bourg-Les-Valence  
(gare de péage de Valence Nord, Autoroute A7)

**à l'occasion de la convocation d'Alexandre MAJEWSKI**

Valence, le 25 avril 2023